

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey Rodrigue-Lavoie

<https://www.cadre21.org/membres/cbd0a69e5efa8f0da6451f35>

Date d'obtention : 2022-09-06 19:38:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est un moyen bienveillant d'accompagner les jeunes qui sont touchés de près par ce genre d'événement. Que c'est un bon partenariat avec les ressources externes afin d'avoir des interventions claires et constantes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Si jamais une situation de ce genre se produit, je serai davantage en mesure d'intervenir avec les bons outils afin d'accompagner les jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Non-jugement
bienveillance
respect de la confidentialité